

Question orale de Monsieur Daniel Senesael, Député fédéral, à Madame Maggie De Block, Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales, concernant le don de sang des couples homosexuels ou bisexuels

Madame la Ministre,

Toute personne âgée de 18 à 70 ans et en bonne santé peut donner son sang, sous réserve de certaines restrictions, allant de voyages à l'étranger à la prise de médicaments en passant par le tatouage ou le piercing.

Cependant, une partie de la population reste aujourd'hui encore « inapte » à donner son sang. Il s'agit des "hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes", lesquels sont invités à ne pas donner leur sang afin de garantir la sécurité transfusionnelle.

Cette exclusion basée sur l'orientation sexuelle pose fortement question dans la mesure où elle semble accrédi ter une forme de présomption de séropositivité à l'égard des hommes homosexuels et/ou bisexuels. Or, en la matière, ce qu'il y a lieu de prendre en considération n'est pas l'orientation sexuelle mais les pratiques à risque favorisant la transmission de VIH, pratiques que l'on peut tout à fait retrouver chez des hétérosexuels.

A cet égard, l'avocat général de la Cour européenne de Justice s'est prononcé, lors d'une audience du 17 juillet 2014, contre cette interdiction, jugeant que l'homosexualité ne constituait pas "en soi" un comportement qui justifierait l'exclusion permanente du don de sang. Une telle exclusion paraît d'autant plus absurde que la « météo du sang », consultée la semaine du 12 janvier sur le site du don de sang « transfusion.be » faisait état de stocks de sang actuellement très fragiles, ne permettant pas d'envisager les semaines à venir sereinement.

Madame la Ministre, consciente du sentiment discriminatoire de cette formulation dont certains pouvaient légitimement souffrir, votre prédécesseur s'était saisi du dossier lors de la législature précédente. Un groupe de travail d'experts a ainsi été mis sur pied mais n'a malheureusement pas pu s'entendre sur une nouvelle formulation de l'exclusion visée.

Même si nous sommes conscients qu'il est indispensable de veiller à la sécurité du sang transfusé, il semble, par ailleurs, important d'éviter de stigmatiser ces personnes. Quelle est la position du gouvernement sur cette problématique ? Comptez-vous entreprendre des démarches afin de revoir les critères d'exclusion à vie des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes comme l'ont fait l'Australie, le Japon ou le Royaume-Uni ? Des pistes sont-elles déjà envisagées ?

Réponse

Madame la présidente, chers collègues, en réponse aux questions posées, je ne puis que me référer aux réponses fournies au sein de cette commission le 26 novembre dernier. En aucune manière, il ne s'agit de stigmatiser une partie de la population en l'excluant du don de sang sur la base de son orientation sexuelle. En la matière, je l'ai déjà dit et je le répète, je partage votre point de vue. Les chiffres épidémiologiques obtenus auprès de l'Institut scientifique de Santé publique confirment que les relations sexuelles homme/homme présentent un haut risque de transmission du HIV notamment. Pour le futur, une analyse globale doit être réalisée avec nos partenaires européens. C'est le Conseil de l'Europe qui rédige les recommandations en matière de critères de don de sang. Les établissements de transfusion sanguine les appliquent. Attendons les conclusions du groupe de travail mis en place! Il ressort des données qui sont continuellement tenues à jour par l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé qu'il n'y a certainement pas de pénurie de produits sanguins labiles à l'heure actuelle. Par ailleurs, je suis en mesure de vous informer que j'ai demandé l'avis du Conseil supérieur de la Santé sur l'opportunité et les conditions éventuelles d'une autorisation de don de sang pour des hommes qui ont eu des rapports sexuels avec les hommes. J'ai sollicité cet avis, il y a quelques semaines, après le dépôt de votre question.

Réplique

Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie. Je sens votre volonté d'aller de l'avant et de faire en sorte que cette stigmatisation puisse se convertir en un acquiescement pour le don de sang. Je pense que des pas importants pourraient être faits.